



Justificatif d'indemnité transactionnelle par le pôle emploi

Par **ducassou**, le **06/05/2010** à **16:52**

Bonjour, mon pôle emploi me réclame de divulguer un justificatif de la somme que j'ai perçu en indemnité transactionnelle lors de mon licenciement économique et dans laquelle l'on me demandé la plus grande confidentialité .

Le peuvent t'ils et est ce une obligation?

Etant donné que cette transaction c'est déroulé avec mon ex employeur est ce que je ne risque pas d'être poursuivit pour divulgation et non respect de cette confidentialité par mon ancienne société qui dépendé d'un groupe international Américain.

Si je refuse de donner cette information peuvent t'ils me refuser de me verser mes allocations chômage ?

Veuillez agréer Mr, Mdma mes sentiments les plus sincères .